

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DU ROVE

SEANCE DU 29 FEVRIER 2024

Conseillers Municipaux : Effectif : 29 ; Présents : 20 ; Pouvoirs : 9 ; Absents : 9

L'an deux Mil vingt-quatre, le vingt-neuf février à dix-huit heures le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Georges ROSSO Maire, suite à la convocation en date du 16 février 2024.

ETAIENT PRESENTS : BARTOLI Michel - BONNET Marie-Claude - CANGELOSI Laetitia- CASABURI Francine CORTES Jeanne - COSTE Raymonde -DESMATS Nicole - GIRAUD Chantal - GUEVARA David - GROBEL Pierre - JAUFFRET Michel- LAVAL Jacques - MAZADE Alain - MAISONNEUVE Régis - MONTALBAN Francis ROSSO Georges - ROSSO Viviane - SABATINO Paul - SALAS Aline - SOLE Jean-Pierre -

ONT DONNE POUVOIR : FERNANDEZ Danielle à DESMATS Nicole - LILLO Sabine à SABATINO Paul - GUIDI Marie-Noëlle à BARTOLI Michel - FIORI Frédéric à MONTALBAN Francis - SACOMAN Roger à GIRAUD Chantal - DEQUIVRE Claude à CASABURI Francine - JUAN Annie à CORTES Jeanne - MARTINEZ Véronique à JAUFFRET Michel - MISSIMILLY Laurent à BONNET Marie-Claude -

ABSENTS : FERNANDEZ Danielle - LILLO Sabine - GUIDI Marie-Noëlle - FIORI Frédéric - SACOMAN Roger DEQUIVRE Claude - JUAN Annie -MARTINEZ Véronique - MISSIMILLY Laurent -

SECRETAIRE DE SEANCE : BONNET Marie-Claude

2024-02-03

DEMANDE DE SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL 13
AIDE DU DEPARTEMENT AUX EQUIPEMENTS POUR LA SECURITE PUBLIQUE
ACQUISITION DE CAMERAS DE VIDEOPROTECTION 2024

Le Maire de la Commune Rove,

Depuis 2014 la ville du Rove a mis en place un système de vidéoprotection sur toute la Commune. Nous avons effectué ces travaux sur 3 tranches entre mars 2014 et mai 2018 d'ailleurs subventionnés par le département des Bouches-du-Rhône.

Depuis entre les actes de vandalisme la vétusté du matériel, de nombreuses interventions ont lieu pour les réparations ou le changement du matériel.

Aujourd'hui les premières installations de 2014-2018 deviennent obsolètes et demandent des changements plus récurrents.

Le département des Bouches-du-Rhône peut nous subventionner pour le remplacement de caméras ou de système, existants depuis plus de 5 ans. Depuis janvier 2023, 5 caméras sont cassées et nous devons les remplacer en urgence car leurs emplacements demandent des systèmes de

vidéoprotection permettant le contrôle des accès pour la prévention et les intrusions des divers bâtiments publics.

La dépense prévisionnelle est de 15 627.18 € HT soit 18 752.62 € TTC.

Il est proposé de déposer un dossier de demande de subvention au titre de l'aide du département aux équipements pour la sécurité publique.

Le taux de financement proposé par le Conseil Départemental 13 pour la Commune pourrait être de 60%.

Le plan de financement prévisionnel est présenté ainsi :

Descriptif	COUT HT	FINANCEMENTS	Montants	% Taux
Remplacement 5 caméras	15 627,18 €	Subvention Département 13 - 2024	9 376,31 €	60%
		Autofinancement Commune :	6 250,87 €	40%
Total opération	15 627,18 €	TOTAL FINANCEMENTS :	15 627,18 €	100%

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le dossier présenté ;

DECIDE de demander l'aide financière la plus élevée possible au Conseil Départemental 13 ;

CHARGE Monsieur le Maire de fournir le dossier nécessaire, le moment venu, pour octroi de cette aide.

VOTE / POUR 29 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

**Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme au registre**

Le Maire,
Georges ROSSO

